

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DAC 1505 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (1er).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Maison du Geste et de l'Image (1^{er}) ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 45.000 euros à l'association Maison du Geste et de l'Image 42, rue Saint-Denis, 75001 Paris, afin de permettre en 2014 le renouvellement de son équipement photo et vidéo. (2014_01398/ 19415).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 45.000 euros pour l'association Maison du Geste et de l'Image, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La subvention d'équipement sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture, mission 90010-99-010 numéro d'individualisation 14V00458DAC.